

De l'état des âmes à l'Etat civil
(Archives municipales d'Epernay - fiche didactique)

I - Les sujets du roi très Chrétien (panneau n°1)

Depuis 1539 (édit de Villers-Cotterêts), tous les sujets devront faire enregistrer leur baptême et leur sépulture. La tâche d'enregistrement est confiée aux hommes d'Eglise. Il s'agit donc d'un compte de la communauté catholique nationale

II - La laïcisation de la société

A - Du sujet au citoyen (panneau n°2)

La République veut créer une société nouvelle. Elle enlève aux prêtres le droit d'enregistrer les baptêmes et les sépultures : c'est la laïcisation de l'état civil. Il s'agit désormais d'un enregistrement de toutes les personnes vivant en France sans distinction. C'est la création d'une communauté nationale.

B - Pourquoi une telle décision ?

Après la Révolution, le souverain n'est plus un personnage sacré. Les prêtres doivent valider ce changement en prêtant serment sur la nouvelle Constitution. Or certains refusent (prêtres réfractaires) et continuent de célébrer des offices et d'enregistrer des baptêmes, mariages et sépultures en toute illégalité. Une partie de la population échappe donc aux comptes de la Nation. Lors de la proclamation de la République, il est donc décidé d'enlever cette mission aux prêtres. Les communes ont désormais cette charge.

III - Quelques exemples de laïcisation de la société

A - Le mariage n'est plus sacré (Panneau n°3)

Le divorce est accueilli par les Sparnaciens avec enthousiasme. Le premier divorce se déroule dès le mois de novembre 1792. L'effet de mode se poursuit jusque 1794. Le nombre s'estompe ensuite de manière significative.

B - Une religion républicaine (panneau n°4)

Pour célébrer le second anniversaire de la Révolution (14 Juillet 1791), il est demandé aux communes d'ériger un autel afin d'y célébrer les grandes cérémonies républicaines. La république prend pour certains un caractère presque religieux.

C - De la communauté religieuse à la communauté nationale

1 - Intégrer la communauté nationale (panneau n°4)

La Convention met en place un baptême républicain. Il ne s'agit cependant pas ici de présenter un enfant à Dieu mais à la nation. Il intègre la communauté nationale.

2 - Des hommes nouveaux (panneau n°5)

Les citoyens profitent de la situation nouvelle pour montrer leur totale adhésion à la République. Certains changent leurs patronymes (= nom de famille) (ex. : Le ROY en CHAPRON), d'autres leurs prénoms (ex. : Louis). Des abus amènent cependant à interdire le changement de nom de famille sauf dans certains cas (ex. : si le nom porte préjudice).

Le contrôle de l'état civil est donc un moyen pour l'Etat de définir une nouvelle catégorie de personne : le citoyen républicain.